



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 mai 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,  
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,  
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,  
M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieux,  
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,  
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Sont absents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Simon Bellemare, directeur des ressources humaines et du développement social durable.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-05-08-01

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 7.

Proposition adoptée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-05-08-02

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour avec l'ajout au point 5.2. « Greffe et législation » d'un point 5.2.1. « Contrat RCI Environnement inc. : traitement des matières résiduelles : addenda » et l'ajout au point 8.3. « Sécurité incendie » d'un point 8.3.1. « Conseiller en sécurité incendie ».

Proposition adoptée.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### **3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur le directeur général adjoint fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

#### **3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2013 : ADOPTION**

CA 13-05-08-03

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

##### 5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-05-08-04

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-05-08.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Raymond Malo, directeur général adjoint, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-05-08, le tout en fonction du budget adopté ».

Raymond Malo

##### 5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

#### 5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

##### 5.1.3.1. GREENWOOD CENTER FOR LIVING HISTORY

Monsieur le directeur général adjoint rappelle la demande de subvention de l'organisme *Greenwood Center for Living History*. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande de subvention.

##### 5.1.3.2. LES AMIS ET AMIES DE LA CULTURE DE RIGAUD

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70100 970;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'octroyer** une subvention de deux-cent-cinquante dollars (250 \$) à l'organisme *Les Amis et Amies de la culture de Rigaud* pour le projet « L'Art sur les galeries 2013 ».

Proposition adoptée.

##### 5.1.3.3. LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE- LONGUEUIL

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70100 970;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

CA 13-05-08-06

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'octroyer** une subvention de deux-cent-cinquante dollars (250 \$) à l'organisme *La Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil* pour le projet « Calendrier 2014 ».

Proposition adoptée.

**5.1.3.4. FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E. DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT l'analyse favorable de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 70100 970;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-07

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'octroyer** une subvention de cinq-cents dollars (500 \$) à l'organisme *Le Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges* pour la 2<sup>e</sup> édition de son festival.

Proposition adoptée.

**5.2. GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1. CONTRAT RCI ENVIRONNEMENT INC. : TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADDENDA**

CONSIDÉRANT le contrat pour le traitement des matières résiduelles de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion avec la firme *RCI Environnement inc.* signé en avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre est ouvert principalement les fins de semaines, soit les vendredis, samedis et dimanches;

CONSIDÉRANT le fort achalandage de ce service régional;

CONSIDÉRANT QUE le site de disposition prévu à l'offre de services de la firme pour les CRD et le bois n'est pas ouvert les samedis et dimanches;

CONSIDÉRANT les besoins ponctuels de l'écocentre pour disposer de ces matières les samedis;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme à l'effet de disposer de ces matières à un autre site ouvert le samedi;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-08

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général adjoint à signer un addenda au contrat avec la firme *RCI Environnement inc.* pour défrayer les frais de kilométrage supplémentaires estimés à environ quarante-deux dollars (42 \$) de plus par conteneur par transport occasionnés par la localisation plus éloignée du nouveau site situé à Châteauguay.

Proposition adoptée.

**5.3. BÂTIMENT**

Aucun sujet traité.

**6. COMMUNICATIONS**

Aucun sujet traité.



## **7. RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1. CONSEILLERS EN COMMUNICATION**

#### **7.1.1. EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant depuis le 3 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste le 5 avril 2013 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 12000 141 - 1%  
02 13000 141 - 25%  
02 61000 141 - 5%  
02 69000 141 - 2%  
02 22000 141 - 5%  
02 70200 141 - 5%  
02 46000 141 - 5%  
02 40000 141 - 25%  
02 45400 141 - 22%  
02 59000 141 - 5%

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'embaucher** monsieur Simon Richard pour une durée indéterminée, temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, selon la classe 8, échelon 1 de la convention collective.

Proposition adoptée.

#### **7.1.2. OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'employée occupant le poste de conseillère en communication est en congé pour une durée de six à huit semaines;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste le 19 avril 2013 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 12000 141 - 1%  
02 13000 141 - 25%  
02 61000 141 - 5%  
02 69000 141 - 2%



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

02 22000 141 - 5%  
02 70200 141 - 5%  
02 46000 141 - 5%  
02 40000 141 - 25%  
02 45400 141 - 22%  
02 59000 141 - 5%

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Diane D. Paré à titre de salariée temporaire pour une durée de six semaines, contrat renouvelable jusqu'au retour de l'employée en congé, pour le poste de conseillère en communication, à temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, selon la classe 8, échelon 9 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

## **8. SÉCURITÉ**

### **8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

### **8.2. SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **8.2.1. CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres de la démission de monsieur Patrick Lefebvre, conseiller en sécurité incendie à la MRC, qui sera effective à compter du 31 mai 2013. Monsieur Lefebvre a obtenu un emploi de capitaine à la ville de Saint-Lazare.

### **8.3. SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

## **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1. COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

### **10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

### **10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

#### **11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ**



#### 11.1.1.1. VILLE DE L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENTS NUMÉROS 579-3 ET 580-23

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 579-3 de la ville de L'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 579 afin de modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Grand Boulevard / boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 580-23 de la ville de L'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 580 aux fins de créer une nouvelle zone, de modifier les limites de certaines zones et de modifier les dispositions des grilles des usages et des normes;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 579-3 et 580-23 de la ville de L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 579-3 et 580-23 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

#### 11.1.1.2. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENT NUMÉRO 437-25

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-25 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 aux fins de modifier les dispositions sur les murs de soutènement et sur l'entreposage extérieur et d'ajouter des dispositions découlant de l'adoption du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 494;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-25 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-25 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

#### 11.1.1.3. MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES : RÈGLEMENTS NUMÉROS 121-1, 121-2 ET 121-3

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 121-1 de la municipalité de Pointe-des-Cascades a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 121 aux fins de créer la zone HA-43 à même les zones RT34 et RT-36 et d'y autoriser des habitations unifamiliales isolées, des habitations unifamiliales jumelées et des services publics de catégorie 1;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 121-2 de la municipalité de Pointe-des-Cascades a pour objet la modification du Règlement de zonage



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

numéro 121 afin d'autoriser les services publics de catégorie 3 ainsi que les postes de police et de pompier dans la zone IN-39;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 121-3 de la municipalité de Pointe-des-Cascades a pour objet la modification du Règlement de zonage 121 afin de modifier l'annexe D de la zone HA-43 pour élargir la gamme d'habitations pouvant être construites dans la zone;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 121-1, 121-2 et 121-3 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 121-1, 121-2 et 121-3 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

**11.1.1.4. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENTS NUMÉROS 908 ET 909**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 908 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 774 afin de permettre la délivrance de permis de construction sur des terrains non adjacents à une rue publique sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 909 de la ville de Saint-Lazare a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 770 en vue d'ajouter une aire d'affectation « habitation moyenne densité » ainsi que « commercial urbain » aux abords de la route de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 908 et 909 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 908 et 909 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

**11.1.1.5. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : RÈGLEMENT NUMÉRO 579**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 579 de la municipalité de Saint-Zotique a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la municipalité relativement au financement et à l'exécution de travaux municipaux via un règlement sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 579 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-15

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 579 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

#### **11.1.1.6. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1274-13, 1275-180 ET 1275-183**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1274-13 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats et de régie interne numéro 1274 aux fins d'établir des dispositions sur la création de lots non conformes et de modifier le tarif de certaines opérations de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-180 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer deux zones résidentielles (H1-669 et H1-671) ainsi qu'agrandir la zone résidentielle H1-660, le tout, à même les zones industrielles I1-669 et I2-671 qui seront toutes deux abrogées. De plus, une zone tampon sera créée sur une partie de la zone industrielle I2-646 et celle située dans la zone I2-671 sera relocalisée à même la zone I2-645;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-183 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre la disposition « projet intégré » dans la zone industrielle mixte I2-752;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1274-13, 1275-180 et 1275-183 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-05-08-16

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1274-13, 1275-180 et 1275-183 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

#### **11.2. RETOUR SUR LE DOSSIER DE L'HÔPITAL**

Madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, informe les membres d'une rencontre technique qui a eu lieu concernant le dossier de l'hôpital.

#### **12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

##### **12.1. RETOUR SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Monsieur Guy Pilon informe les membres que la commission sur le transport est terminée. Le 10 mai prochain, la commission va remettre son rapport sur le transport à l'exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Il rappelle également aux membres l'adoption d'un règlement d'emprunt pour les projets dans le cadre de « Trame verte et bleue du Grand Montréal ».





### **13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)**

Aucun sujet traité.

### **14. DÉVELOPPEMENT**

#### **14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

### **15. CULTURE**

#### **15.1. ÉDITION 2014 DES SEIGNEURIALES : APPUI À LA DEMANDE DU MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges désire présenter au gouvernement fédéral une demande de subvention pour l'édition 2014 des Seigneuriales;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de subvention doit être accompagnée d'une confirmation d'appui d'une municipalité ou d'une MRC mentionnant le montant de la contribution financière à l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a accordé une subvention au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour les Seigneuriales s'élevant à huit-mille-deux-cent-cinquante-six dollars (8 256 \$) en 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'autoriser** le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à remplir le formulaire de confirmation d'appui de la MRC à la demande de subvention fédérale du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et **d'accorder** une aide financière de huit-mille-deux-cent-cinquante-six dollars (8 256 \$) au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges conditionnelle à l'approbation de cette demande dans le cadre de l'adoption du budget 2014.

Proposition adoptée.

### **16. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

### **17. RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Claude Pilon a un questionnement concernant l'affiche de l'écocentre. Madame la directrice de l'aménagement et de l'environnement répond qu'ils sont en attente du certificat d'autorisation de la Ville de Vaudreuil-Dorion. La MRC devrait avoir des nouvelles d'ici le 13 mai 2013. Par la suite, la commande pour réaliser le panneau sera passée.

### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Crevier se questionne quant au site Internet de la MRC.

CA 13-05-08-17



**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges**

Il mentionne également que l'édifice du siège social de la MRC au 420, avenue Saint-Charles ne semble pas illuminé.

**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 13-05-08-18

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que la séance soit levée à 15 h 2.**

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ  
Préfet

RAYMOND MALO  
Directeur général adjoint  
et secrétaire-trésorier adjoint